

RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Émetteur : groupe des IA-IPR d'économie et gestion

Date : 25 novembre 2020

Réforme du lycée et du baccalauréat 2021

Série STMG : DROIT-ECONOMIE



**RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE**

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Propos introductifs

Présentation de l'équipe

Formation encadrée par les IA-IPR de l'académie de Versailles :

- **Mylène CHAVANAT ;**
- **Frédéric CERANI ;**
- **Carine LONGEAT ;**
- **Christèle MARCHAIS.**

78

Margaux ELY

91

Laura DINOPOULOS
Nora MOUJTAHID

92

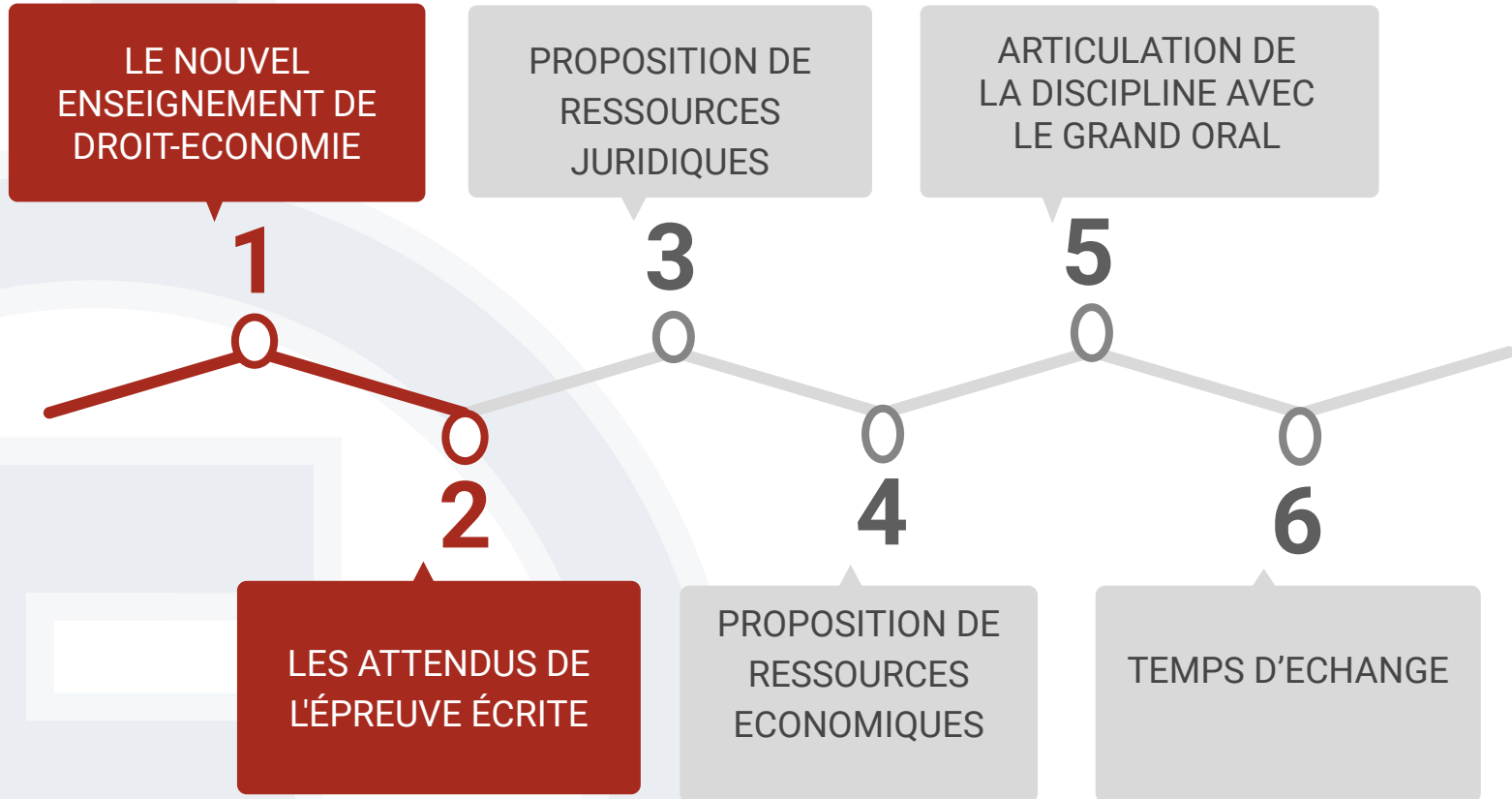
95

Joseph GHARIANI

Sources de la présentation :

Formation nationale à distance "STMG 2021 : le nouvel enseignement de droit-économie" - Le 3 juin 2020
Ressources produites par le groupe de travail des formatrices et formateurs ci-dessus.

Découpage de votre formation





RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

1. Le nouvel enseignement de droit-économie

1. Le nouvel enseignement de droit-économie

1.1 Les nouveautés

- L'enseignement de droit-économie est l'une des deux spécialités de TSTMG (épreuve certificative écrite de 4 heures en mars 2021, coefficient 16)
- L'approche de ces deux enseignements évolue avec la réforme pour s'adapter aux nouveaux enjeux sociétaux
- Principaux objectifs recherchés : **l'approche critique et l'argumentation (écrite et orale) fondée**

1. Le nouvel enseignement de droit-économie

1.1 Les nouveautés

- Démarche didactique : une entrée dans le programme par **les capacités**
- Les deux matières sont traitées de manière **équilibrée** mais réaffirmation de l'importance du droit avec la nouvelle appellation. Les deux enseignements sont **indépendants** : chaque enseignement conserve ses fondements et spécificités
- L'utilisation de ressources pédagogiques **brutes** (arrêts, données statistiques de l'OMC et/ou de l'INSEE par exemples, articles scientifiques ou d'auteurs etc.) sera préconisée
- Le raisonnement juridique sera basé sur des **cas concrets** et l'élève **défendra une position** plutôt que de rendre une décision

1. Le nouvel enseignement de droit-économie

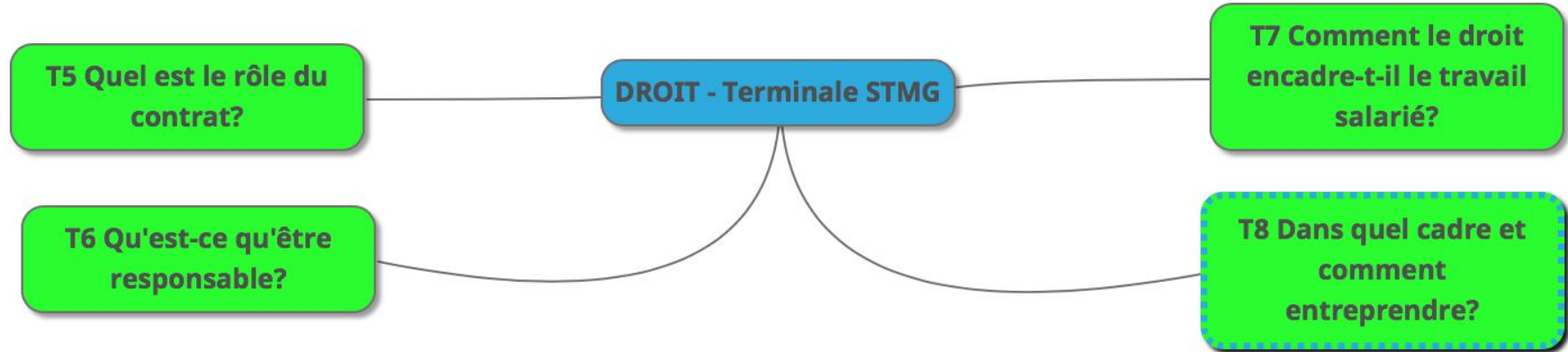
1.1 Les nouveautés

Enjeux et objectifs du nouvel enseignement :

- Une meilleure adéquation avec l'enseignement supérieur : la réforme s'inscrit dans un continuum Bac -3/Bac + 3
- Un programme **ambitieux** pour permettre des poursuites d'études **diversifiées** (université, IUT, CPGE,...)
- Un lien fort avec l'actualité pour **fonder l'opinion** et développer chez les élèves **une démarche citoyenne**
- Un développement de **l'esprit critique** et de la **capacité d'argumentation** qui seront mis en valeur lors du **Grand Oral**
- Utilisation du **numérique**, incontournable dans la série STMG

1. Le nouvel enseignement de droit-économie



1.2 Les nouveautés du programme juridique de Tle



- Le thème 5 sur le rôle du contrat anciennement traité en Première est intégré au programme de Terminale
- L'ancien T8 (Comment le droit organise-t-il l'activité économique ?) est partiellement intégré au T8 actuel

1. Résumé de la réunion nationale du 03 juin 2020

1.2 Les nouveautés du programme juridique de terminale

T 5: Quel est le rôle du contrat?	T 6: Qu'est-ce qu'être responsable?	T 7: Comment le droit encadre-t-il le travail salarié?	T 8: Dans quel cadre et comment entreprendre?
Ordonnance de 2016: réforme du droit des contrats	Notion de préjudice écologique	<ul style="list-style-type: none">- CDI de chantier- Contrat saisonnier- Télétravail	Principe d'unicité du patrimoine et déclaration d'affectation et d'insaisissabilité
Accent sur les grands principes du contrat : bonne foi, effet relatif du contrat, etc.	Accident du travail Responsabilité des produits défectueux	<ul style="list-style-type: none">- Rupture conventionnelle- Rupture collective- CSE	Notion de contrat de société
Accent sur les sanctions de l'inexécution contractuelle	Ruine des bâtiments	Protection des représentants du personnel	Affectio societatis Responsabilité limitée aux apports
Protection accrue du consommateur et cyberconsommateur	Accent mis aussi sur la loi Badinter (accidents de la circulation)	Protection des libertés et outils numériques (RGPD)	société coopérative (SCOP)  

1. Résumé de la réunion nationale du 03 juin 2020

1.2 Les nouveautés du programme juridique de terminale

Une approche pédagogique renouvelée:

- **Le syllogisme n'est plus le mode de raisonnement unique** afin d'éviter la réflexion binaire et ne pas fermer la porte à l'argumentation
- L'approche didactique doit privilégier le travail sur la **capacité à argumenter** et le **principe du contradictoire** (à travailler à partir de la méthode des cas pratiques)
- **La qualification juridique** doit se faire à partir de l'étude de faits bruts, qui laissent la place à l'interprétation et qui permettent le débat
- Les arguments juridiques applicables au cas d'espèce peuvent donner lieu à **plusieurs solutions**

=> Développement de l'esprit critique et préparation à l'argumentation (écrite et orale) en vue du Grand Oral (épreuve en juin 2021, oral de 20 min', coefficient 14)

1. Résumé de la réunion nationale du 03 juin 2020

1.3 Rappel de l'état d'esprit de la réforme en économie

➤ *Les objectifs de l'enseignement d'économie :*

1

Former des citoyens éclairés
capable d'appréhender
l'environnement économique
en reliant leur étude à
l'actualité

2

Sécuriser la poursuite d'études
des élèves dans le supérieur

1. Résumé de la réunion nationale du 03 juin 2020

1.3 Rappel de l'état d'esprit de la réforme en économie

➤ *Constat des élèves de STMG dans le supérieur :*

Les +	Les -
Fort intérêt pour les questions éco	Peu ou pas de repères conceptuels
Étudiants participatifs	Peu ou pas de repères
Esprit critique	méthodologiques

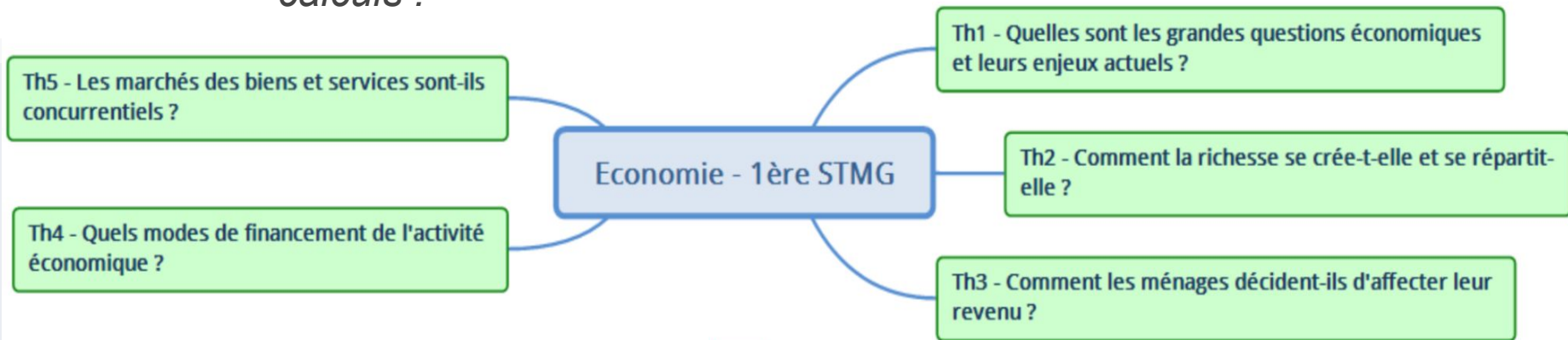
- **Cause principale** : insuffisance de complémentarité entre les programmes du lycée et ceux du supérieur.
- **La matière est très médiatisée**, l'objectif est alors de s'assurer que les notions sont bien comprises et d'amener les élèves à construire un raisonnement économique.

1. Résumé de la réunion nationale du 03 juin 2020

1.4 Rappel des nouveautés du programme économique de 1ère

➤ *Mécanismes économiques fondamentaux & fonctionnement des marchés avec comme grandes nouveautés :*

- *introduction de la micro-économie ;*
- *raisonnement marginaliste ;*
- *calculs .*



1. Résumé de la réunion nationale du 03 juin 2020

1.5 Les nouveautés du programme économique de Tle

➤ Introduction du **rôle de l'État** dans la régulation de l'économie.

Th9 - Développement durable

Th6 - Modes d'intervention de l'Etat

Economie - Terminale STMG

Th8 - Mondialisation

Th7 - Chômage

1. Résumé de la réunion nationale du 03 juin 2020

1.5 Les nouveautés du programme économique de Tle

Thème	Présentation	Points saillants
6/ Comment l'Etat peut-il intervenir dans l'économie ?	<p>Étude des fonctions de l'Etat, les raisons et les modes d'intervention de l'Etat.</p> <p><i>Un seul thème vs 3 thèmes auparavant (6, 8 et 9)</i></p>	<p>Introduction de notions vues en 1ère sont désormais étudiées en Terminale (ex. : défaillances de marché).</p> <p>Nouvelles notions (asymétrie d'informations, cotisations sociales...)</p>
7/ Quelle est l'influence de l'Etat sur l'évolution de l'emploi et du chômage ?	<p>Etude des enjeux économiques (emploi et chômage) et sociaux (niveaux de vie, inégalité, etc...) présents sur le marché du travail et des politiques économiques susceptibles d'être mises en oeuvre => thème plus large (emploi).</p>	<p>Introduction de nouvelles notions : taux d'emploi, offre d'emploi, demande d'emploi, politiques de l'emploi...</p>

1. Résumé de la réunion nationale du 03 juin 2020

1.5 Les nouveautés du programme économique de Tle

Thème	Présentation	Points saillants
8/ Comment organiser le CI dans un contexte d'ouverture des échanges ?	Étude de la nature des échanges et de leur origine géographique, du libre-échange, du protectionnisme et du rôle de l'OMC.	Introduction de nouvelles notions pour approfondir la transformation du commerce mondial (segmentation, produits intermédiaires et produits finis...)
9/ Comment concilier la croissance économique & le développement durable ?	Étude de la croissance (facteurs d'influence et limites) et du développement durable. Rôle de l'éducation et de la formation dans le développement économique.	Introduction de l'impact de la croissance économique sur la réduction de la pauvreté absolue et de la pauvreté relative.

→ Non attendu pour l'épreuve écrite.

1. Résumé de la réunion nationale du 03 juin 2020

1.5 Les nouveautés du programme économique de Tle

➤ En bref :

- pas de grande nouveauté pour le programme de Tle **mais** un fil conducteur : ***questionnement sur l'intervention étatique.***
- entrer par les capacités et introduire les notions sous formes de questionnement.
- l'enseignement doit être pleinement ancré dans le terrain.
- Privilégier l'utilisation de données statistiques originales.



RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

2. Les attendus de l'épreuve

2. Les attendus de l'épreuve certificative

2.1 Présentation de l'épreuve

- Cahier des charges : **deux parties distinctes** comprenant chacune un corpus documentaire et un questionnement de 4 ou 5 questions.
- Les derniers thèmes (Thème 8 en droit et 9 en économie) ne font pas l'objet d'une évaluation écrite mais sont à intégrer dans la préparation du Grand Oral. Pour autant, l'ensemble des thèmes de Droit et Économie sont visés par le Grand Oral.
- La dernière question de chacune des parties est une **question d'ouverture demandant une argumentation juridique ou économique sur un enjeu sociétal** : l'élève est amené à argumenter et doit prendre position. Pas de formalisme de "type dissertation" attendu dans cette question d'ouverture mais l'argumentation doit être fondée et structurée.
- **Un sujet 0 + Corrigé disponible.**
- **Choix entre 2 sujets pour la session 2021 (en raison du contexte sanitaire)**

2. Les attendus de l'épreuve certificative

2.2 Focus sur la partie juridique : Sujet 0 VELOFOOD

La première question requiert une **qualification juridique** permettant d'identifier les diverses règles de droit pertinentes applicables

Les questions 2 et 3 font appel à l'application du **principe du contradictoire**

Question d'ouverture nécessitant de s'interroger sur les **enjeux d'une décision de justice sous forme de développement structuré** : l'élève présentera des arguments lui permettant de réfléchir sur la portée de la décision de justice (le barème n'est pas encore fixé) Page 21

Mise en situation

Geoffrey, pour financer ses études de droit, crée sa microentreprise et conclut un contrat de partenariat avec la société VELOFOOD. Cette société gère une flotte de livreurs à vélo au moyen d'une plateforme en ligne.

Dans le cadre de son contrat, Geoffrey sillonne trois fois par semaine les rues de Rouen pour livrer des repas à domicile. Au cours d'une livraison, Geoffrey chute de son vélo et subit de multiples fractures au bras. Immobilisé, il ne peut plus assurer ses livraisons.

Deux semaines plus tard, la société VELOFOOD annonce à Geoffrey, par courriel, qu'elle se sépare de lui au motif qu'il ne remplit plus les obligations contractuelles définies à l'article 3 de son contrat. Dans les trois jours qui suivent, une lettre recommandée avec avis de réception lui est envoyée pour confirmer la résiliation du contrat le liant à la société VELOFOOD.

Geoffrey, sachant qu'il va rencontrer rapidement des difficultés financières, souhaite demander la requalification de son contrat en contrat de travail.

1. **Résumez les faits en utilisant des qualifications juridiques.**
2. **Développez l'argumentation juridique que Geoffrey peut avancer pour demander la requalification de son contrat en contrat de travail.**
3. **Présentez les arguments que la société VELOFOOD peut lui opposer.**
4. **Expliquez les enjeux de l'arrêt du 4 mars 2020 pour les sociétés utilisant des plateformes numériques.**

2. Les attendus de l'épreuve certificative

2.3 Focus sur la partie économique

Un questionnement progressif qui porte sur ce corpus documentaire en lien avec les **capacités** décrites dans le programme.

Un corpus documentaire économiquement fondé (sources institutionnelles ou scientifiques).

ÉCONOMIE

À partir de vos connaissances et des annexes, répondez aux questions suivantes :

1. Formulez le calcul de l'indice qui permet de mesurer le degré de concentration du marché des montres connectées.
2. Caractérissez la structure du marché des montres connectées.
3. Présentez les stratégies mises en œuvre par les entreprises pour diminuer l'intensité concurrentielle.
4. Rédigez une argumentation qui vous permette de répondre à la question suivante :

La concurrence permet-elle d'améliorer la satisfaction du consommateur ?

Annexes :

- **Annexe 1** : Parts de marché des expéditions mondiales de montres connectées par marque (en pourcentage).
- **Annexe 2** : L'indice de concentration d'un marché – indice IHH Herfindahl-Hirschmann.
- **Annexe 3** : Concurrence et innovation.
- **Annexe 4** : La dynamique des monopoles.
- **Annexe 5** : Les brevets déposés en France en 2017.
- **Annexe 6** : L'enjeu de la concurrence.

2. Les attendus de l'épreuve certificative

2.3 Focus sur la partie économique

Une question calculatoire



--> autorisation
calculatrice

Ex. sujet 0 : calcul d'un indice de concentration d'un marché (IHH).



Des questions
d'exploitation d'un
corpus documentaire.

Une dernière question
qui appelle une
**argumentation
économique** :

- prise de position de l'élève en suivant un fil conducteur;
- aucun formalisme n'est attendu ;
- Ex. sujet 0 :

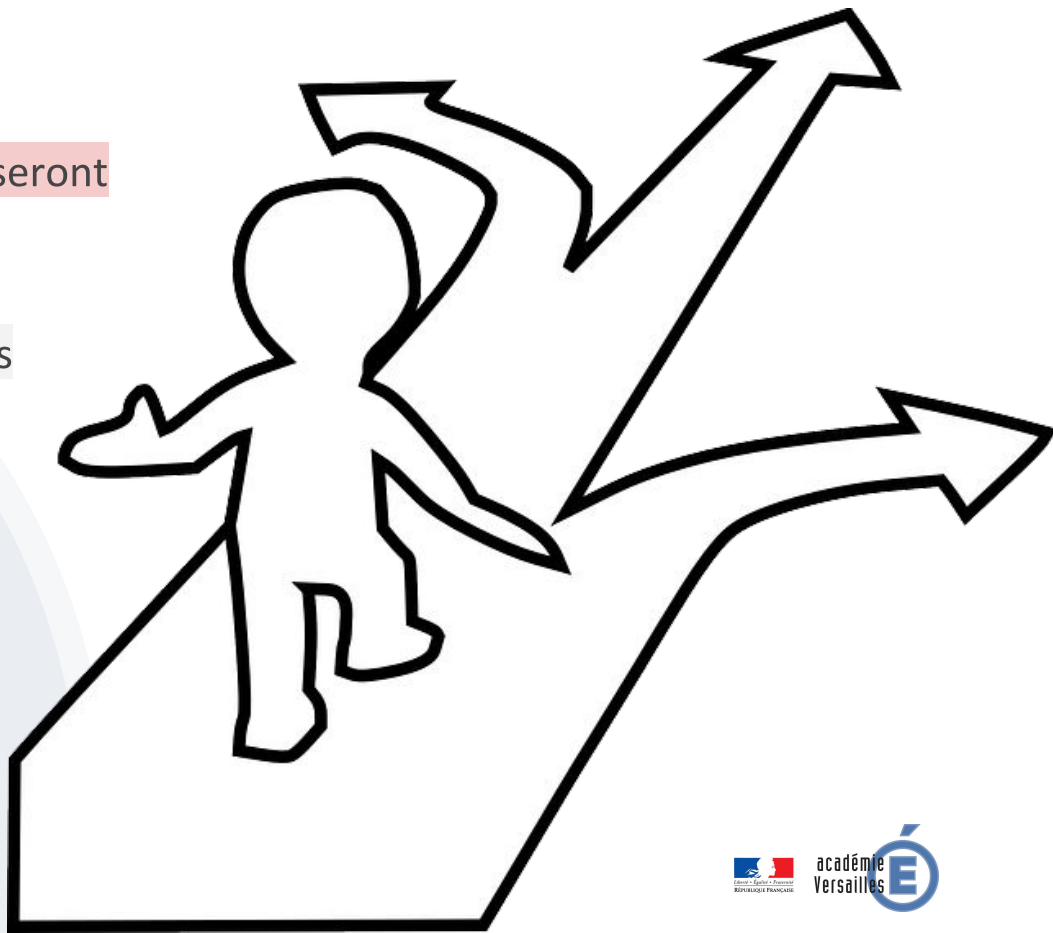
La concurrence permet-elle d'améliorer la satisfaction du consommateur ?

2. Les attendus de l'épreuve certificative

Session 2021

★ Cette année : 2 sujets différents seront proposés aux élèves !

○ Date des épreuves : mi-mars





RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

3. Propositions de ressources juridiques

3. Des ressources juridiques

3.1 Cas pratique : Argumentation et principe du contradictoire (Denis Dupuis)

Cas pratique sur la qualification de contrat de travail

- Capacité à **argumenter** en respectant **le principe du contradictoire** : les argumentations des deux soeurs sont à trouver, développer puis analyser au regard du corpus documentaire proposé et des connaissances personnelles de l'élève
- **Faits ambigus**, développés pour permettre l'argumentation et le débat : pas d'avis tranché après première lecture
- **But : faire naître le doute, créer l'incertitude et s'interroger sur les différentes solutions envisageables**

Développer une argumentation juridique ou deux ?

Exemple en droit du travail :

Situation juridique

Faits bruts : Amélie est propriétaire d'un fonds de commerce de vente de fleurs. Elle a souvent recours aux services de sa sœur Brigitte pour l'aider à recevoir la clientèle de la boutique, assurer le nettoyage des locaux et en renouveler la décoration. D'ailleurs, Brigitte apprécie tellement cette activité au sein de l'entreprise qu'elle a pris l'habitude de venir aider sa sœur au magasin sans que cela lui soit demandé. C'est très pratique pour elle car Brigitte est hébergée par sa sœur, gratuitement, dans le logement situé au-dessus du magasin.

Cette proximité entre les deux jeunes femmes permet à Amélie d'être remplacée par sa sœur lors de pauses déjeuner ou de rendez-vous à la banque et c'est à ces différentes occasions que Brigitte a pu réceptionner des commandes et signer de nombreuses fois des bons de livraison.

Dans ce contexte, Brigitte se sent utile et apprécie de mettre en œuvre des compétences qui ont été validées par l'obtention d'un diplôme, il y a quelques années, le « Flor designer international » dont elle est très fière.

De son côté Amélie se satisfait de cette aide ponctuelle, mais n'envisage pas d'embaucher sa sœur du fait de son instabilité comportementale, et d'une santé fragile incompatible avec ce métier difficile, exercé dans le froid et l'humidité.

Suite à une dispute relative à l'incapacité de se fixer dans un emploi et à son rythme de vie organisé autour de ses sorties en discothèque, Amélie décide de ne plus la loger, et regrette aujourd'hui la violence de ses propos lorsqu'elle lui a avoué « Je ne te loge aujourd'hui que pour t'éviter de vivre dans la rue et par pure charité ». Elle a dans la foulée fait changer les serrures de l'appartement.

Fâchée et sans le sou, Brigitte envisage d'agir au tribunal car, estimant qu'elle était salariée de sa sœur, elle souhaite obtenir des indemnités de licenciement.

Argumentation de Brigitte

Brigitte considère qu'elle est licenciée abusivement car il existait un contrat de travail entre elle et sa sœur.

Elle possède des compétences dans le champ d'activité considéré car elle est titulaire d'un diplôme : « Le **flor**, designer international ».

Les éléments du contrat de travail sont bien présents : exécution d'un travail (les tâches réalisées attestées par de nombreux témoins), rémunération (le logement constituant un avantage en nature, complément de la rémunération), lien de subordination (c'est à la demande de sa sœur que Brigitte travaille ou non dans la boutique et elle a été sanctionnée par la perte de son logement). La rupture de ce contrat par l'employeur est un licenciement, dont la procédure n'a pas été respectée.

Argumentation d'Amélie

Il n'existe pas de contrat de travail mais seulement une volonté d'entraide entre les deux sœurs. D'ailleurs aucune rémunération n'est versée pour ces services familiaux et il n'existe aucune subordination entre elles. Le lien de subordination est caractérisé par l'exécution d'un travail sous l'autorité d'un employeur qui a le pouvoir de donner des ordres et des directives, d'en contrôler l'exécution et de sanctionner les manquements de son subordonné ; Dans ce cas, seul le pouvoir de direction est présent (demander parfois de venir travailler), aucun pouvoir de contrôle ou de sanction n'existe.

La querelle entre les deux sœurs n'a aucun rapport avec le travail réalisé, il s'agit d'une dispute strictement familiale.

Le débat devant le juge portera donc principalement sur

- la matérialité
- la qualification des faits

Pour déterminer si Amélie et Brigitte sont liées par un **contrat de travail**.

- ✓ **La charge de la preuve appartient au demandeur :** Brigitte doit prouver l'existence d'un contrat de travail = présence des éléments constitutifs du contrat de travail (réalisation d'un travail en échange d'une rémunération et lien de subordination).
- ✓ **Le défendeur contestera les divers moyens de preuve** utilisés par le demandeur ou leur inadaptation à la situation visée (indépendance entre la dispute « dispute » purement familiale et la « sanction » perçue par Brigitte).

Pour la solution (provisoire) apportée par la Cour de cassation à ce litige voir l'arrêt reproduit ici :

L'important est donc que l'élève repère dans les faits qui lui sont soumis, ceux qui permettent de soutenir la thèse du demandeur et ceux, qui à l'inverse, permettent de soutenir la thèse du défendeur.

Les situations juridiques proposées aux élèves doivent donc permettre d'alimenter cette contradiction. Un parcours **magistère** est dédié à la construction de cas pratique en droit : <https://magistere.education.fr/ac-grenoble/course/view.php?id=14369> Il est accessible à tous;

Cour de cassation chambre sociale Audience publique du 24 octobre 2018

N° de pourvoi: 17-21141

Sur le moyen unique :

Vu l'article L. 1221-1 du code du travail ;

Attendu, selon l'arrêt attaqué, que Mme Antonina X... prétendant avoir été salariée de sa sœur Mme Lucie X..., gérante d'un commerce de vente de fleurs, a saisi la juridiction prud'homale d'une demande de rappels de salaires et d'indemnités au titre de la rupture du contrat de travail ;

Attendu que pour faire droit à ces demandes, l'arrêt retient que l'existence d'une prestation de travail durable et régulière effectuée par Mme Antonina X... est parfaitement établie, que Mme Lucie X... étant propriétaire du fonds de commerce, elle bénéficiait seule de l'ensemble des revenus que procurait l'activité exercée, que lorsque les relations entre les deux sœurs se sont dégradées, Mme Antonina X... a été empêchée par Mme Lucie X... de poursuivre son travail et même d'occuper le logement commun du fait du changement des serrures, que cette dernière a ainsi exercé son pouvoir de direction ce qui démontre que Mme Antonina X... travaillait bien sous sa subordination ;

Qu'en se déterminant ainsi, par des motifs ne suffisant pas à caractériser l'existence d'un lien de subordination, la cour d'appel n'a pas donné de base légale à sa décision ;

PAR CES MOTIFS :

CASSE ET ANNULE, renvoie devant la cour d'appel de Chambéry ;

Pour illustrer les critères du lien de subordination :

Cour de cassation chambre sociale du mercredi 22 mars 2006 N° de pourvoi: 05-42346

Sur les deux moyens réunis :

Attendu que les époux X... ont exercé une activité d'entretien et de gardiennage de la propriété des époux Y..., à compter du mois de février 2001 et jusqu'au 10 avril 2002, date à laquelle ces derniers ont mis fin aux relations contractuelles ; que les époux X... ayant saisi le conseil de prud'hommes de diverses demandes, les époux Y... ont opposé l'incompétence de la juridiction prud'homale en faisant valoir que les époux X... étaient travailleurs indépendants, exerçant leur activité sous l'enseigne "Les Établissements horticoles Jean-Claude X..." inscrite au registre du commerce et des sociétés et qu'ils étaient liés par un contrat d'entreprise ;

Attendu que les époux Y... font grief à l'arrêt attaqué (Orléans, 17 mars 2005), statuant sur contredit, d'avoir décidé qu'ils étaient liés aux époux X... par un contrat de travail et d'avoir retenu la compétence de la juridiction prud'homale, alors, selon le moyen :

[...]

3 / que le lien de subordination est caractérisé par l'exécution d'un travail sous l'autorité d'un employeur qui a le pouvoir de donner des ordres et des directives, d'en contrôler l'exécution et de sanctionner les manquements de son subordonné ; que le travail au sein d'un service organisé peut constituer un indice du lien de subordination lorsque l'employeur détermine unilatéralement les conditions d'exécution du travail ; qu'en retenant l'existence d'un contrat de travail entre les époux Y... et les époux X... à partir d'éléments partiels, inopérants, ne caractérisant, ni l'intégration de ces derniers, qui n'étaient soumis à aucun horaire, accomplissaient leur tâche en toute indépendance, et ont reçu deux directives écrites en 16 mois d'activité, dans un service organisé, ni le moindre élément de nature à justifier du moindre contrôle de leur activité par un donneur d'ordre absent les deux tiers de l'année, ni, bien évidemment, l'exercice d'un quelconque pouvoir disciplinaire de ce donneur d'ordre, la cour d'appel a privé sa décision de base légale au regard de l'article L. 120-1 du Code du travail ;

[...]

Attendu, ensuite, que la cour d'appel a retenu, par motifs propres et adoptés, que les époux X..., qui avaient été soumis à une période d'essai, étaient tenus de travailler trente cinq heures par semaine et bénéficiaient en contrepartie d'une rémunération mensuelle et de l'avantage en nature que constituait leur logement, qu'ils étaient tenus d'obtenir un accord pour fixer leurs périodes de congés et que si les époux Y... n'étaient présents qu'une centaine de jours par an, les époux X... recevaient des directives précises quant à l'exécution de leurs tâches ; qu'elle a pu en déduire que les époux X... exerçaient leur activité dans un lien de subordination caractérisant l'existence d'un contrat de travail ;

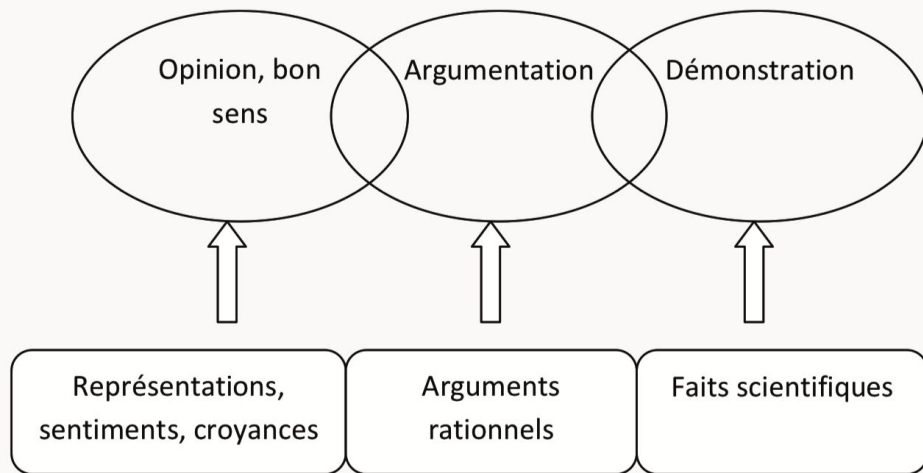
D'où il suit que le moyen n'est pas fondé ;

PAR CES MOTIFS :

REJETTE le pourvoi ;

Condamne les époux Y... aux dépens ;

Argumentation et principe du contradictoire



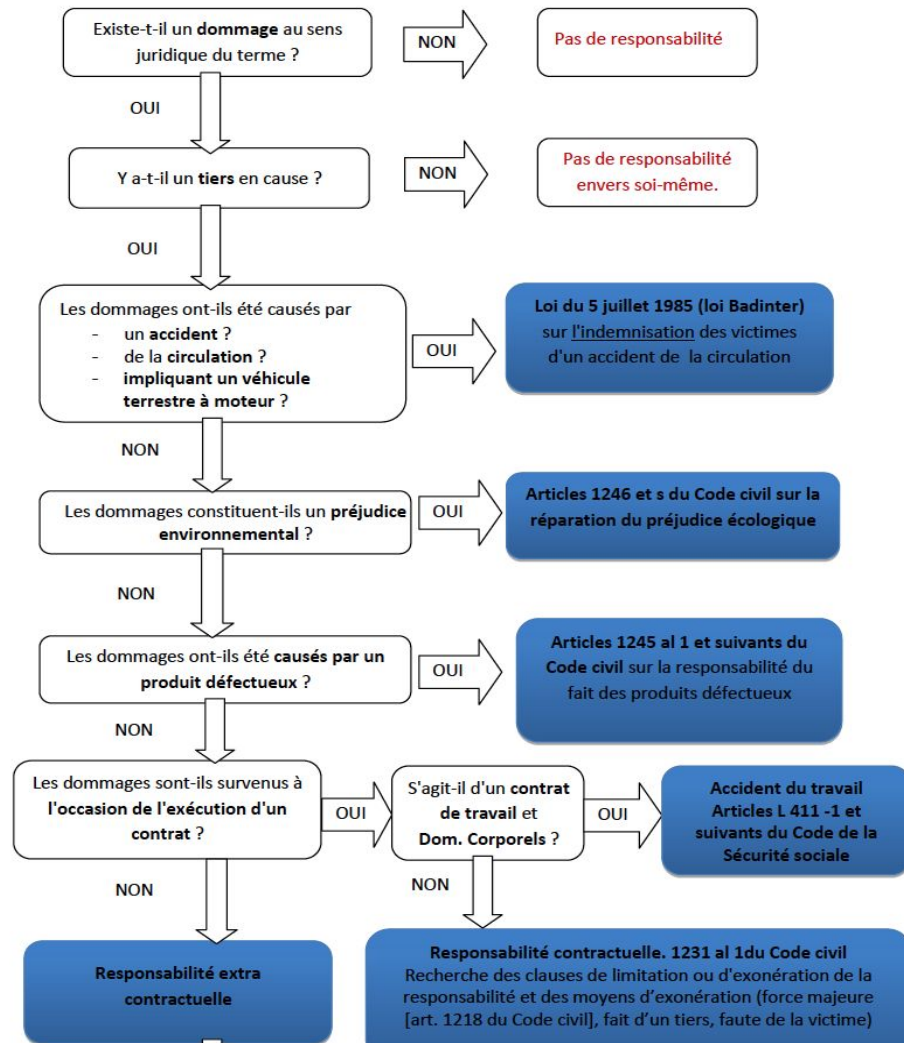
Fiche sur l'argumentation:

https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Droit_et_economie/98/4/RA19_Lycees_T_ST_MG_1_DroitEco_argumentation_1175984.pdf

3. Des ressources juridiques

3.2 Schéma d'analyse de la responsabilité contractuelle

- Schéma découpé à reconstituer par les élèves en fin de séquence
- Schéma vide à compléter au fur et à mesure de l'avancement dans le chapitre (fil conducteur)
- Schéma à construire collectivement en fin de séquence



3. Des ressources juridiques

3.3 Pour aller plus loin ...

- Schéma sur la responsabilité civile :
https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Droit_et_economie/51/9/RA20_Lycees_T_T_STMG_DroitE_co_Schema-Analyse-Responsabilite_1311519.pdf
- Enseigner le droit en STMG :
https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Droit_et_economie/20/3/RA19_Lycees_T_STMG_1_DroitE_co_Enseigner-droit-STMG_1179203.pdf
- Ensemble de ressources juridiques :
https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Droit_et_economie/56/3/RA19_Lycees_T_STMG_1_DroitE_co_Ressources_juridiques_sitographie_1175563.pdf
- Corrigé du Sujet 0 VELOFOOD :
https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Annales_zero_BAC_2021_1e/72/3/S0BAC21-Tle-SPE-STM_G_Droit_Travail_corrige_1281723.pdf
- Fiche Eduscol sur le cas pratique en droit:
https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Droit_et_economie/22/5/RA19_Lycees_T_STMG_1_DroitE_co_Cas-pratique-Droit_1172225.pdf
- Fiche éduscol sur le débat argumenté:
https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Droit_et_economie/24/0/RA19_Lycees_T_STMG_1_DroitE_co_debat-argumente_1172240.pdf



RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

4. Propositions de ressources économiques

4. Des ressources économiques

4.1 Parcours “Économie : tous les calculs à connaître pour réussir le bac STMG”

➤ Calculs à aborder

○ DU CÔTÉ DU CONSOMMATEUR

- Calculer les propensions moyenne et marginale à consommer et à épargner.
- Calcul de l'élasticité-prix ;

○ DU CÔTÉ CONSOMMATEUR

- Calcul du degré de concentration ;
- Calculer un coût moyen et un coût marginal de production.

○ A L'ÉCHELLE MACRO-ÉCONOMIQUE

- Calcul de la VA ;
- Calculer taux d'activité, le taux de chômage et le taux d'emploi.

4. Des ressources économiques

4.1 Parcours "Économie : tous les calculs à connaître pour réussir le bac STMG"

➤ RESSOURCES : boîtes à outils

Econofides

L'Économie pour le Lycée

Econofides

L'Économie pour le Lycée

Boîte à outils : Coûts moyen et marginal de production

Dans cette Boîte à Outils, nous montrons comment calculer, lire et interpréter les coûts moyen et marginal de la production, des savoir-faire applicables aux données quantitatives.

Le coût moyen de production

Comment calcule-t-on l'efficacité par de la demande ?

Le coût moyen représente le coût unitaire d'une production. Il se calcule donc en divisant le coût total par la quantité produite.

Il se calcule ainsi :

$$\text{Coût moyen de production} = \frac{\text{coût total de la production}}{\text{quantité produite}}$$

Comment lire et interpréter un coût moyen de production ?

Supposons que vous êtes le propriétaire d'une petite boulangerie. Les données du tableau 12.2

Le Tableau 12.2 montre des différents coûts moyens de production en fonction de la quantité de pain produit par le boulanger.

Extrait du Tableau 12.2 Prix et quantité maximisant le profit d'une boulangerie.

Quantité	Coût total (€)	Coût moyen (€)
10	30	3 (30/10)
20	41	2,05
100	180	1,80 (180/100)
200	460	2,30 (460/200)

Ainsi produire 10 pains coûte 30 euros au boulanger, le coût moyen de production d'une baguette est donc de 3 euros.

Produire 100 pains coûte 180 euros au boulanger, le coût moyen de production d'une baguette est donc de 1,8 euros.

La logique de l'économie d'échelle explique que la diminution du coût moyen lorsque la quantité produite augmente.

Mais qu'en est-il si la production augmente davantage ?

Lorsque le boulanger produit 200 pains, le coût moyen de production d'une baguette augmente pour grimper à 2,3 euros.

L'un des arbitrages que doit alors faire le boulanger est de décider quelle quantité produire pour maximiser son profit. Pour cela, il lui sera utile de déterminer le coût de production d'une unité supplémentaire et donc de déterminer le coût marginal.

Econofides

L'Économie pour le Lycée

Boîte à outils : Propensions moyennes à consommer et à épargner

Dans cette Boîte à Outils, nous montrons comment calculer et interpréter les propensions moyennes à consommer et à épargner, des savoir-faire applicables aux données quantitatives.

La PROPENSION MOYENNE À CONSOMMER

Comment calcule-t-on la propension moyenne à consommer ?

La propension moyenne à consommer correspond à la part du revenu des ménages consacrée à la consommation. Elle se calcule donc ainsi :

$$\text{Propension moyenne à consommer} = \frac{\text{consommation finale}}{\text{Revenu brut disponible}} \times 100$$

Par exemple, selon les données du Tableau Propension moyenne à consommer du mois d'août de Mamady, élève de terminale STMG, la propension moyenne à consommer du mois d'août de Mamady est d'environ 92,1%.

REVENUS D'AOÛT		CONSOMMATION FINALE D'AOÛT	
Salaire brut stage	650	PASS NAVIGO	35
		HEURES DE CONDUITES	190
Argent de poche	50	RESTAURATION	170
		LOISIRS	100
		HABILEMENT	150
Total	700	Total	645
Propension moyenne à consommer de Mamady			(645/700) x 100

Comment interpréter la propension moyenne à consommer

La propension moyenne à consommer nous permet d'évaluer la situation financière d'un agent économique mais aussi d'identifier le poids que représente sa consommation dans son budget. Elle est donc relative.

Ainsi, Mamady consacre 92,1% de son budget à la consommation, ce qui représente une part très importante.

Imaginons maintenant qu'une autre élève, Chahine, a une consommation finale pour le mois d'août identique à celle de Mamady, soit 645 euros. Mais son revenu brut est de 1000 euros. Sa propension moyenne à consommer sera de 64,5 % (645/1000x100).

Sa propension moyenne à consommer (64,5%) est donc inférieure à celle de Mamady (92,1%).

Dans ces deux cas le niveau de consommation finale est le même, 645 euros, mais cette dépense ne représente pas le même poids pour ces élèves.

Cela nous montre donc bien la relativité de la propension moyenne à consommer.

Après nous être intéressés à la part du budget consacrée à la consommation, intéressons-nous maintenant à l'autre face de ce budget : l'épargne.

Econofides

L'Économie pour le Lycée

Boîte à outils : Degré de concentration des marchés (IHH)

Dans cette Boîte à Outils, nous montrons comment calculer, lire et interpréter le degré de concentration des marchés (IHH), des savoir-faire applicables aux données quantitatives.

Comment calcule-t-on l'IHH ?

L'indice de concentration d'un marché se calcule à partir de l'indice de Herfindahl-Hirschman (IHH - en anglais HHI : Herfindahl-Hirschman Index)

Cet indice correspond à l'addition des parts de marché au carré de toutes les entreprises du secteur considéré.

$$\text{IHH secteur } X = (\% \text{ entreprise } 1/3 \text{ du secteur } X)^2 + (\% \text{ entreprise } 2/3 \text{ du secteur } X)^2 + (\% \text{ entreprise } 3/3 \text{ du secteur } X)^2$$

Tableau Parts de marché des expéditions mondiales de montres connectées par marque (en pourcentage).

Part de marché 2018	Apple	Samsung	Imoo	Filbit	Amazfit	Huawei	Fossil	Garmin	Autres	IHH
	35%	11%	9%	5%	4%	4%	2,5%	1,5%	28%	2 276,5

Source : Counterpoint, bureau d'études et d'analyse en stratégie d'entreprises.

Par exemple, selon les données du ci-dessous, le degré de concentration du marché mondial des montres connectées est de 2276,5 (35² + 11² + 9² + 5² + 4² + 4² + 2,5² + 1,5² + 28²).

Comment lire l'IHH ?

Lecture de la concentration d'un marché :

IHH < 1 000	1 000 < IHH < 2 000	IHH > 2 000
Marché peu concentré	Marché relativement concentré	Marché très concentré

Comment interpréter l'IHH ?

L'IHH est utilisé pour mesurer le degré de concentration des marchés, il permet de voir si un marché est suffisamment concurrentiel ou pas.

Aussi, plus le marché est concentré (IHH > 2 000) moins le secteur est concurrentiel.

Plus l'IHH d'un secteur est fort, plus la production est concentrée.

Ici, l'IHH est supérieur à 2000. Le secteur des exportations mondiales de montres connectées est donc très concentré, c'est-à-dire qu'il est très faiblement concurrentiel.

4. Des ressources économiques

4.1 Parcours

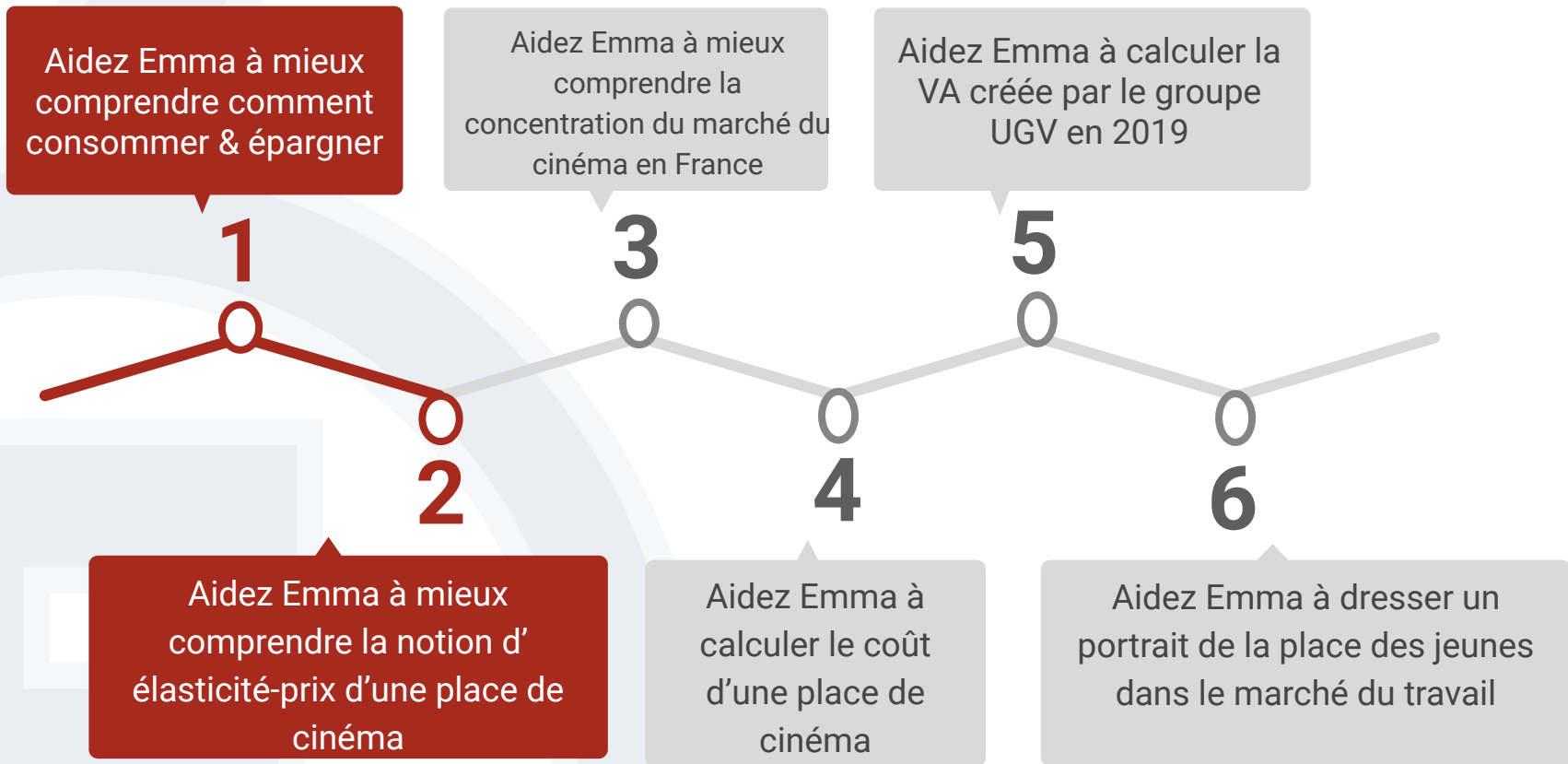
“Économie : tous les calculs à connaître pour réussir le bac STMG”

- Parcours éducatif qui retrace le questionnement d’Emma, étudiante en IUT.
- Titulaire d’un bac STMG



4. Des ressources économiques

4.1 Parcours "Économie : tous les calculs à connaître pour réussir le bac STMG"



4. Des ressources économiques

4.1 Parcours

“Économie : tous les calculs à connaître pour réussir le bac STMG”

★ **Parcours disponible en version PDF :**

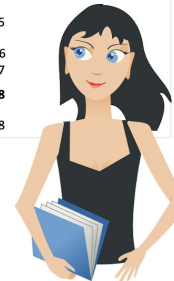
- Une version prof
- +
- Une version élève.

Économie :
tous les calculs
à connaître pour
réussir le bac STMG!

Complétez vos fiches révisions à partir du parcours ELEA.

INDEX

DU CÔTÉ DU CONSOMMATEUR	2
Module n°1 : calculs des propensions moyenne à consommer et à épargner	2
Module n°1 : calculs des propensions marginales à consommer et à épargner	3
Module n°2 : calculs de l'élasticité-prix	4
DU CÔTÉ DU PRODUCTEUR	4
Module n°3 : calcul du degré de concentration d'un marché (IHH)	5
Module n°4 : calculs d'un coût moyen et d'un coût marginal de production	6
Module n°5 : calcul de la Valeur Ajoutée (VA)	7
A L'ÉCHELLE MACRO-ÉCONOMIQUE	8
Module n°6 : calculs du taux d'activité, du taux de chômage et taux d'emploi	8



★ DU CÔTÉ DU CONSOMMATEUR

➤ Module n°1 : calculs des propensions moyenne à consommer et à épargner



○ Propension moyenne à consommer

Elle correspond à

Elle se calcule ainsi :

Propension moyenne à consommer = (.....) x

○ Propension moyenne à épargner (PME)

Elle correspond à

Elle se calcule ainsi :

Propension moyenne à épargner = (.....) x

Vos remarques/questions :

.....
.....
.....
.....
.....

4. Des ressources économiques

4.1 Parcours

“Économie : tous les calculs à connaître pour réussir le bac STMG”

➤ PARCOURS INTERACTIF DISPONIBLE SUR LA PLATEFORME ELEA

- Plateforme d'e-éducation académique ;
- Permet la création de parcours pédagogiques scénarisés à destination des élèves.

➤ Comment y accéder ?

- Via l'ENT “Monlycee.net”
- <https://communaute.elea.ac-versailles.fr/>

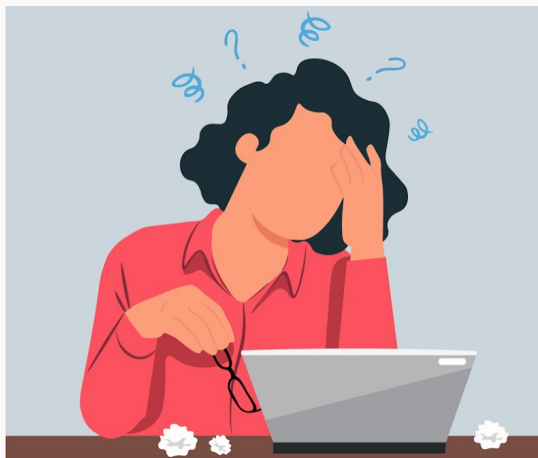


4. Des ressources économiques

4.1 Parcours

“Économie : tous les calculs à connaître pour réussir le bac STMG”

EMMA CHERCHE À Y VOIR PLUS CLAIR DANS SA CONSOMMATION ET SON ÉPARGNE



Après son bac STMG et grâce à son bon dossier scolaire, Emma a intégré un IUT et commence sa première année. En parallèle de ses études, elle travaille un jour par semaine pour financer ses sorties et mettre un peu d'argent de côté. Grâce à ce travail, elle gagne 450 euros par mois. Ses parents lui donnent également 50 euros d'argent de poche par mois.

Le premier mois, avec l'argent qu'elle a gagné, elle est beaucoup sortie, elle a acheté des vêtements et fait des cadeaux à sa famille. A la fin du mois il ne lui restait que 50 euros. Elle s'est vite rendue compte qu'il fallait qu'elle fasse attention à ses dépenses pour mettre un peu d'argent de côté si elle voulait partir en Espagne avec ses amis l'été prochain.

Pour cet entraînement, vous aurez besoin d'une feuille et d'un stylo pour noter les formules des calculs.

Pour aider Emma à y voir plus clair dans ses dépenses, calculez sa propension moyenne à consommer et sa propension moyenne à épargner.

DÈS QUE VOUS ÊTES PRÊT(E), PASSEZ À LA PAGE SUIVANTE POUR DÉMARRER !



4. Des ressources économiques

4.1 Parcours

“Économie : tous les calculs à connaître pour réussir le bac STMG”

COMMENT CALCULER LA PROPENSION MOYENNE À CONSOMMER ?



CONSIGNE : COMPLÉTEZ LES FORMULES DANS VOTRE DOSSIER DE RÉVISIONS “ÉCONOMIE : TOUS LES CALCULS À CONNAÎTRE POUR LE BAC STMG” P.2.

COMMENT CALCULE-T-ON LA PROPENSION MOYENNE À CONSOMMER ?

La propension moyenne à consommer correspond à la part du revenu des ménages consacrée à la consommation. Elle se calcule donc ainsi :

$$\text{Propension moyenne à consommer} = \text{consommation finale} / \text{Revenu brut disponible} \times 100$$

4. Des ressources économiques

4.1 Parcours

“Économie : tous les calculs à connaître pour réussir le bac STMG”

Sachant qu'Emma gagne 500 euros par mois et qu'à la fin du mois il lui reste 50 euros, **calculez sa propensions moyenne à consommer**.

Si vous avez besoin d'aide, revenez en arrière pour réviser la méthode de calcul de la propension moyenne à consommer.

Veuillez choisir une réponse :

- a. 0,5
- b. 0,7
- c. 0,1
- d. 0,25
- e. 0,9

VÉRIFIER

PAGE SUIVANTE

4. Des ressources économiques

4.1 Parcours

“Économie : tous les calculs à connaître pour réussir le bac STMG”

Grâce à votre aide, Emma a mieux pris conscience de son niveau de consommation. Pour pouvoir partir en vacances l'été prochain, elle est décidée à mettre de côté 150 euros tous les mois sur les 500 euros qu'elle gagne.

À partir de ces informations, calculez quelle est sa propension moyenne à épargner.

Réponse :

VÉRIFIER

TERMINER LE TEST...

4. Des ressources économiques

4.2 Ressources “Défaillances de marché” C.2 K. Herlem

- **Ressources utilisées :**
 - Insee ; legifrance ; ARCE ; blog-alternatives-economiques.fr ; senat.fr ; cairn.fr
- **Application 1 : Les asymétries d’information**
 - Propos de l’article de George Akerloff, *The market for “Lemons” : quality uncertainty and the market Mechanism* 1970 ;
- **Application 2 : La concurrence imparfaite**
 - Arrivée de Free
- **Application 3 : Les externalités**
 - Taxe carbone (Légifrance)
- **Application 4 : Les biens publics & les biens communs**
 - Hardin, Oström et la gestion du biens communs.

4. Des ressources économiques

4.3 Pour aller plus loin ...

- Notices sur les programmes de 1ère et Tle (F. Larchevêque, C. Hachon, J. Laclautre) :
https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Droit_et_economie/38/7/RA20_Lyce_T_STMG_Tle_Indications_complementaires_economie_terminale_1285387.pdf
- Sujet 0 corrigé :
https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Annales_zero_BAC_2021_1e/92/7/S0BAC21-Tle-SPE-STMG_Economie-concurrence_1268927.pdf
- Enseigner l'économie en STMG :
https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Droit_et_economie/73/7/RA20_Lyce_T_1-T_STMG_DroitEco_Enseigner-economie_1298737.pdf
- Séance pédagogique : *Le comportement des consommateurs* (S. Aberkane)



RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

5. Proposition d'activité sur l'oral

L'argumentation: le débat

5. Proposition d'activité sur l'oral et l'argumentation

5.1 Exemple de débat juridico-économique

“Uberisation de l'économie, Uberisation du travail : l'Etat peut-il ou doit-il intervenir?”

- Proposition de découpage en 4 séances:
 - **1ère séance** : cadrage et attributions des rôles : Répartition des “pour” et des “contre”, définition des termes liés au sujet, désignation d'un groupe “d'experts” dans chaque équipe pour les chiffres, d'une groupe “Actualité”, méthodologie de recherche documentaire, brainstorming sous forme de nuage de mots
 - **2e séance** : recherche documentaire accompagnée par le professeur
 - **Travail à la maison** : les élèves poursuivent la recherche documentaire et mettent en commun sur un outil partagé
 - **3e séance** : Temps de mise en commun et d'organisation de la prise de parole par groupe, définition des règles encadrant le déroulement du débat (bâton de parole, temps imparti)

5. Proposition d'activité sur l'oral et l'argumentation

5.1 Exemple de débat juridico-économique

“Uberisation de l'économie, Uberisation du travail : l'Etat peut-il ou doit-il intervenir?”

Arguments en faveur de l'intervention de l'Etat

- La Cour de cassation requalifie en contrat de travail le lien unissant Uber à un chauffeur (arrêt du 4 mars 2020)
- Modification des relations des plateformes avec leur prestataire de service en leur permettant de participer à l'élaboration du contenu du contrat d'entreprise (par peur de la requalification du contrat) : la liberté contractuelle est au centre du contrat
- Uber constitue une concurrence déloyale vis-à-vis des chauffeurs de taxis et des hôteliers (taxes) : l'Etat doit intervenir pour réguler le marché

Arguments opposés à l'intervention de l'Etat

- La flexibilité du statut d'autoentrepreneur permet à une main d'oeuvre non qualifiée d'avoir une activité rémunérée
- Recruter des salariés va contraindre ces sociétés à respecter les dispositions du Code du travail et de ce fait, à ne plus bénéficier de la souplesse organisationnelle que leur offrait la possibilité de faire appel à des prestataires de services.
- Uber concourt à la réduction du taux de chômage et permet aux consommateurs “d'arrondir leurs fins de mois”

5. Proposition d'activité sur l'oral et l'argumentation

5.1 Exemple de débat juridico-économique

	Capacités mobilisées en Droit
Thème 7	<ul style="list-style-type: none">- Qualifier une relation de travail dans une situation donnée- Distinguer le contrat de travail et le contrat d'entreprise- Repérer les éléments essentiels d'un contrat de travail à partir d'un contrat donné ;- Caractériser le contrat de travail dans une situation donnée- Apprécier le respect des droits individuels et collectifs des salariés dans une situation donnée ;
Thème 8	<ul style="list-style-type: none">- Apprécier le respect des droits individuels et collectifs des salariés dans une situation donnée ;

5. Proposition d'activité sur l'oral et l'argumentation

5.1 Exemple de débat juridico-économique

	Capacités mobilisées en Économie
Thème 6	<ul style="list-style-type: none">- Expliquer les différences entre les notions d'État-gendarme et d'État-providence, et d'envisager le degré de participation de l'État à l'économie- Enumérer et d'expliquer les principaux risques sociaux couverts par la protection sociale ;- Identifier et d'interpréter les différentes sources d'imperfections du marché du travail ;- Identifier les différentes politiques de l'emploi et de les catégoriser en politiques actives ou politiques passives
Thème 8	Décrire les caractéristiques de l'économie collaborative et de l'économie circulaire (SCOP,...)

5. Proposition d'activité sur l'oral et l'argumentation

5.2 Pour aller plus loin sur la mise en place d'un débat...

Compétences travaillées :

➤ L'argumentation :

https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Droit_et_economie/98/4/RA19_Lycees_T_STMG_1_DroitEco_argumentation_1175984.pdf

➤ Comment organiser et animer un débat en classe ? (fiche méthodologique de l'éditeur Hatier) :

https://pdf.editions-hatier.fr/reforme/Organiser_un_debat_prof.pdf

➤ Le débat argumenté :

https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Droit_et_economie/24/0/RA19_Lycees_T_STMG_1_DroitEco_debat-argumente_1172240.pdf

Le débat mouvant :

<http://ebook.coop-tic.eu/francais/wakka.php?wiki=DebatMouvant>



RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

6. Articulation de la discipline avec le “Grand Oral”

6. Lien entre l'enseignement Droit et Économie et le Grand Oral

5.1 Des objectifs partagés

- Un des objectifs du Grand Oral est de faire converger les disciplines vers une **culture partagée**
- La prépa du GO s'inscrit dans les enseignements en travaillant à la fois les **compétences langagières/oratoires et les compétences disciplinaires** : le droit et l'économie sont un support idéal pour le travail de ces compétences (simulations de procès, débats juridico-économiques, plaidoiries, venue de professionnels de l'art oratoire comme des avocats ou des comédiens en classe, lectures à voix haute, travaux sur l'articulation et le débit de parole, etc.)

6. Lien entre l'enseignement Droit et Économie et le Grand Oral

5.1 Des objectifs partagés

- Le Grand Oral se prépare au cours d'un parcours de formation progressif, laissant un **temps long** à l'appropriation des compétences visées
- Une concertation interdisciplinaire et transdisciplinaire apparaît comme indispensable ; le Grand Oral est l'affaire de tous (équipe pédagogique/éducative, professeurs documentalistes, projet d'établissement aussi, par exemple)

6. Lien entre l'enseignement Droit et Économie et le Grand Oral

5.1 Des objectifs partagés

- L'enseignement du Droit et de l'Économie doit encourager une culture du questionnement, de l'argumentation et du débat
- Objectif de construction de **discours informés** : pas dans l'éloquence pure et dure, purement esthétique, voire spectaculaire: on s'appuie sur **des connaissances bien identifiées** (l'éloquence n'est pas le bagout, **Olivier Barbarant**)
- La posture de l'enseignant est celle de "**L'ami critique**" (François Muller) : L'enseignant peut suggérer, stimuler, soumettre les propositions à un regard critique pour que l'élève travaille son appropriation personnelle (accompagnement suivi/régulier mais non prescriptif)
- Nécessite une patience pédagogique pour que les choses émergent progressivement

6. Lien entre l'enseignement Droit et Économie et le Grand Oral

5.2 Pistes d'entraînement en vue du Grand Oral

➤ Faut-il privilégier le travail de groupe ou individuel ?

Le travail collectif permet l'intelligence collective (l'enseignant peut créer un **cadre collectif de travail** : réaménagement de la salle de classe, utilisation de plateformes collaboratives, etc.) et permet le **coaching** entre pairs

=> on apprend en étant mis en tension par les autres (Lev S. Vygotski)

➤ Multiplication des moments de prise de parole **ritualisés**, dans des espaces **sécurisants**, éloignés de tout enjeu d'évaluation (l'évaluation trop hâtive dans l'année risquerait de bloquer certains élèves)

➤ Création d'un cadre de classe **bienveillant** entre le professeur et les élèves et les élèves entre eux (attention aux moqueries et quolibets qui pourraient nuire au bon apprentissage)



**RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE**

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

7. TEMPS D'ÉCHANGE COLLECTIF